

La Flandre en Mouvement !

La lettre de Jean-Pierre Decool et Jean-Pierre Bataille (14ème circonscription du Nord)

Jean-Pierre DECOOL interpelle le Gouvernement sur le télétravail

Le 28 janvier dernier, Jean-Pierre DECOOL a saisi l'opportunité des Questions au Gouvernement, afin d'interroger Nathalie KOSCIUSCOT-MORIZET, Secrétaire d'Etat chargée du Développement de l'Economie Numérique. Cette intervention fait suite à la proposition de loi déposée avec ses collègues Bernard GERARD et Pierre MOREL-A-L'HUISSIER, visant à promouvoir le télétravail en France.

Question de Jean-Pierre DECOOL : Madame la Ministre, la France a accumulé un retard évident en matière de télétravail. Alors que le taux de salariés exerçant leur activité dans un autre lieu que l'entreprise, atteint 25 % au Pays-Bas, 23 % en Allemagne, et 15 % en Italie et au Royaume-Uni, il n'est que de 6 % en France.

Le télétravail est une aubaine pour notre économie : s'il permet aux entreprises et aux administrations de réaliser des gains de productivité considérables, il est également un gisement d'emplois non négligeable et facilite l'accès au marché du travail pour les handicapés et les personnes éloignées d'un lieu de travail potentiel; je pense particulièrement aux habitants des zones rurales. Cette innovation (...) introduit une plus grande liberté d'organisation pour le salarié, et permet de réduire le temps passé dans les transports et celui perdu lors des grèves, comme celle que les Franciliens ont connue ces derniers jours à la gare Saint-Lazare.

Ainsi, lors de chacune de mes rencontres sur le terrain, et lors des auditions menées dans le cadre de la mission confiée par Jean-François COPE, je mesure l'enthousiasme naissant des entreprises et des collectivités territoriales pour le télétravail.

Je tiens également à évoquer l'impact significatif du télétravail sur l'environnement (...). Il constitue, en effet, un moyen de réduire les émissions de dioxyde de carbone, par la réduction du nombre de trajets quotidiens pour se rendre sur son lieu de travail. Lors de l'examen du Grenelle de l'environnement, Bernard Gérard, présent ce matin à mes côtés, et moi-même avons déposé un amendement à ce sujet, qui fut adopté à l'unanimité.

Malgré son retard, la France a donc un potentiel réel pour développer le télétravail. C'est pourquoi mes collègues Bernard Gérard et Pierre Morel-A-L'Huissier, et moi-même, soutenus par soixante députés, avons déposé une proposition de loi en ce sens. J'espère qu'elle sera rapidement inscrite à l'ordre du jour de notre assemblée. Cette démarche est le fruit d'une précieuse collaboration avec des acteurs de terrain, comme l'Association Française du Télétravail et des Téléactivités, implantée dans le Nord. Elle s'inscrit parfaitement dans le cadre des propositions du plan

« France numérique 2012 » présenté par votre prédécesseur en octobre dernier.

Notre texte, récemment encouragé par le Président de la République, vise à adapter la législation à la réalité des besoins des entreprises et des administrations, et à répondre aux défis technologiques qu'impliquera le développement du télétravail, tant en matière d'équipement en outils informatiques, qu'en termes de couverture numérique du territoire.

Je souhaiterais, d'une part, savoir quelles mesures vous comptez prendre pour favoriser le développement du télétravail en France, et, d'autre part, connaître le calendrier de mise en œuvre des propositions du plan « France numérique 2012 », sur ce sujet particulier.

Réponse de Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET : Monsieur le député Jean-Pierre Decool, au-delà de sa dimension économique et technologique, le télétravail constitue potentiellement un facteur de changement de l'organisation de la société. Afin que chacun de nos concitoyens puisse accéder au télétravail, il est tout d'abord nécessaire de leur garantir la disponibilité d'un accès à l'Internet à haut débit. Je souhaite ici réaffirmer l'engagement du Gouvernement, confirmé par le plan « France numérique 2012 », de permettre à chaque Français d'accéder au haut débit avant la fin de l'année 2012. Un appel à manifestation d'intérêt a été lancé, le 12 janvier dernier, afin d'identifier les futurs « opérateurs universels » du haut débit. Ils devront s'engager à apporter à tous les Français un accès Internet haut débit pour moins de 35 euros par mois, matériel compris car, on le sait, l'affichage d'un prix d'abonnement faible peut parfois cacher certains autres coûts.

Le télétravail, outre son impact décisif sur le développement durable et la protection de l'environnement, constitue une importante source d'emplois. Il permet à des personnes dont la mobilité est réduite, ou qui ont besoin de rester à domicile pour des raisons personnelles, de trouver une activité professionnelle et de s'organiser différemment. Alliant croissance économique et développement durable, le télétravail, véritable projet « grenellien », conjugue économie et écologie. L'amendement que vous aviez déposé, lors de l'examen du Grenelle de l'environnement, et qui fut adopté à l'unanimité,

illustre bien l'esprit du Grenelle. Il s'inscrit parmi une série de mesures, comme le nouveau statut de l'auto-entrepreneur, créé par Hervé Novelli, dans la loi de modernisation de l'économie, qui marquent une première étape dans le développement du travail à distance en réseau. Ainsi, les partenaires sociaux européens ont-ils conclu le 16 juillet 2002 un accord-cadre sur le télétravail.

Aujourd'hui, il est nécessaire de franchir une nouvelle étape.

Monsieur Decool, je salue les résultats du travail que vous avez mené avec Bernard Gérard et Pierre Morel-A-L'Huissier. Élus de zones urbaines et rurales, votre association, qui ne doit rien au hasard, vous a permis de déposer, en octobre dernier, une proposition de loi visant à promouvoir le télétravail en France. Elle s'inscrit dans la lignée du plan « France numérique 2012 ». Soixante députés se sont mobilisés et ont

cosigné cette proposition de loi afin d'atteindre trois objectifs auxquels j'apporte mon soutien.

Il s'agit de donner un statut juridique plus adapté au télétravailleur, tout en renforçant sa protection ; de renforcer le processus de consultation des instances de concertation entre représentants du personnel et de la direction d'une entreprise en matière de télétravail et, enfin, de développer les outils de télétravail et les incitations fiscales pour les entreprises.

Je souhaite donc que cette proposition de loi puisse très rapidement trouver sa place dans les débats de l'Assemblée nationale. Avec l'application de la réforme constitutionnelle, il me semble qu'une inscription à l'ordre pourrait être possible dès le printemps prochain. Le Gouvernement vous apportera son soutien. Il s'est d'ailleurs déjà fortement engagé pour le développement du télétravail et, conscient de la nécessité de modifier certaines dispositions législatives, il est désireux d'aller plus loin sur sujet.

De la suite dans les idées...

On se souvient que Jean-Pierre DECOOL, soutenu par 110 de ses collègues, avait déposé, le 3 juillet 2008, une proposition de loi visant à instaurer une initiation à l'utilisation du Défibrillateur Cardiaque Entièrement Automatique, lors de la Journée d'Appel à la Défense. Jean-Pierre DECOOL avait été également suivi par Alex TÜRK et Sylvie DESMARESCAUX, Sénateurs du Nord, qui ont déposé la même proposition de loi, au Sénat, le 2 décembre 2008. Profitant de l'examen du texte portant réforme de l'hôpital et relatif aux patients, à la santé et aux territoires, Jean-Pierre DECOOL a immédiatement déposé un amendement reprenant son initiative sur l'initiation à l'utilisation du défibrillateur cardiaque. Celui-ci a été adopté à l'unanimité par les membres de la Commission des Affaires Economiques de l'Assemblée Nationale. Il sera ensuite discuté en Séance Publique, dans l'Hémicycle du Palais Bourbon.

Jean-Pierre DECOOL et Thierry LAZARO emmènent les Représentants des Agriculteurs du Nord Pas-de-Calais au Ministère

Le 4 février dernier, Jean-Pierre DECOOL et son collègue Thierry LAZARO, Député-Maire de Phalempin, ont emmené au Ministère de l'Agriculture, une délégation de représentants des syndicats agricoles de la région, et des Jeunes Agriculteurs. Reçus par Madame BRINBAUM, Conseillère auprès de Michel BARNIER, ils ont pu aborder la situation des agriculteurs du Nord Pas-de-Calais, dans le cadre du « bilan de santé de la Politique Agricole Commune ». Cette réunion s'est déroulée en présence de Sylvie DESMARESCAUX, Sénateur du Nord, ainsi que de Sebastien HUYGHE, Christian VANNESTE, Députés du Nord, et des représentants de Marc-Philippe DAUBRESSE (ancien ministre et Député-Maire de Lambersart), de Françoise HOSTALIER, de Christine MARIN et Cécile GALLEZ, Députées du Nord. Le Ministère de l'Agriculture et de la Pêche et les Parlementaires ont réaffirmé tout leur soutien aux agriculteurs, et restent mobilisés pour faire face aux difficultés rencontrés par la profession dans le contexte de la crise actuelle.

Le point sur la réforme du permis de conduire

Le Premier Ministre a présenté, le 13 janvier dernier, les chiffres de la sécurité routière et la réforme du permis de conduire. Pour l'année 2008, on observe une baisse du nombre tués sur les routes de 7,5%. Le nombre de blessés est passé, pour la première fois, sous la barre des 100 000 personnes. Toutefois, la lutte contre l'alcool au volant et l'accidentalité des jeunes demeure une priorité du gouvernement pour 2009. La réforme du permis de conduire permettra l'obtention d'un « permis moins long, moins cher et plus sûr ». L'objectif est d'obtenir le permis en moins de 3 mois, d'augmenter les places d'examen (370 000 places supplémentaires sur 3 ans), d'avoir la possibilité de débiter les leçons de conduite sans attendre l'épreuve du code de la route, et d'encourager la pratique de la conduite accompagnée. Il est également prévu de créer une bourse au permis, d'instaurer une aide pour les demandeurs d'emploi dont le permis est nécessaire pour accéder au marché du travail, et d'instaurer le « permis à 1€ par jour ». Enfin, l'épreuve du code sera modernisée et un bilan de compétences et de comportement du conducteur sera mis en place dès 2010.

Secrétariat Parlementaire : 11, Place du Marché aux Fruits 59630 BOURBOURG

Tel : 03 28 22 33 33 – Fax : 03 28 20 00 86

Assemblée Nationale : 126, rue de l'Université 75355 PARIS Tel : 01 40 63 75 67 - Fax : 01 40 63 79 40

Retrouvez toutes les actions de Jean-Pierre DECOOL et Jean-Pierre BATAILLE sur www.jeanpierredecool.com